

ANNEXE D

Méthode d'évaluation des impacts visuels

Méthode d'évaluation des impacts visuels

A). La résistance du paysage (tiré/adapté de Hélimax, 2007, p. 214-215, et de PLANAC, 2010).

La résistance « des différentes unités de paysage sera évalué à l'aide de [deux] critères, soit [...] la capacité [de dissimulation] et la valeur de l'unité de paysage. [...] » La résistance est obtenue en combinant la valeur du paysage et la capacité d'insertion.

Capacité de dissimulation

La capacité de dissimulation « réfère à la compatibilité d'usage et d'échelle entre les caractéristiques dominantes d'une unité de paysage et les composantes du projet éolien. Une évaluation du degré de contraste est requise pour évaluer la capacité d'insertion, selon deux paramètres principaux : le contraste de caractère et le contraste d'échelle. Par exemple, un projet éolien de grande taille et comprenant plusieurs éoliennes serait compatible avec une unité de paysage caractérisée par des installations industrielles en hauteur. Quant au contraste d'échelle, l'immensité et l'étendue d'un milieu forestier permettent également de bien intégrer des structures en hauteur comme les éoliennes. La capacité d'insertion est catégorisée en fonction de trois variables : faible, moyenne ou forte ».

Valeur de l'unité de paysage

La valeur de l'unité de paysage réfère à « à la valorisation démontrée par les utilisateurs, les spécialistes ou le législateur. Plus les composantes d'une unité de paysage sont valorisées, plus la sensibilité de l'unité de paysage est grande. La valeur d'un paysage est évaluée en fonction de sa qualité esthétique, visuelle ou encore symbolique. L'évaluation doit tenir compte de la présence de lieux reconnus par les autorités (par exemple, valeur légale ou statut protégé), par la population locale, par les utilisateurs ou par tout autre groupe ou association. La valeur d'un paysage est également fonction du rôle que le paysage joue dans la qualité globale d'une expérience récréative ou touristique. La valeur d'une unité de paysage est catégorisée en fonction de trois variables : faible, moyenne ou forte ».

Le degré de résistance de l'unité de paysage est obtenu par cette matrice (LE GROUPE VIAU, 1992 : 2-117; PLANAC, 2010). Ainsi, une résistance faible indiquera que l'unité de paysage pourra absorber l'implantation d'équipement relié à un parc éolien et que des mesures d'atténuation ne seront pas ou peu nécessaires. Une résistance moyenne indique que l'unité de paysage est en mesure d'accueillir de l'équipement, mais que des mesures d'atténuation devront être appliquées. Enfin, une unité de paysage dont la résistance serait forte n'est pas propice à l'installation d'infrastructures. Des mesures d'atténuation visuelles majeures devraient être prises si un projet de la sorte devait avoir lieu.

Valeur de l'unité de paysage	Capacité de dissimulation		
	Grande	Moyenne	Faible
Grande	Résistance FAIBLE	Résistance MOYENNE	Résistance FORTE
Moyenne	Résistance FAIBLE	Résistance MOYENNE	Résistance MOYENNE
Faible	Résistance FAIBLE	Résistance FAIBLE	Résistance FAIBLE

B). La perception des équipements éoliens (Hélimax, 2007, p. 215-216; LE GROUPE VIAU, 1992, pour Hydro-Québec)

« Le degré de perception des infrastructures du projet éolien est évalué en fonction de la visibilité des éoliennes ou d'autres structures (lignes électriques aériennes, poste de raccordement, chemins d'accès) ». Dans le cas de la présente étude, la perception a été évaluée à l'échelle des unités de paysages ainsi qu'à celle des sites de simulations visuelles. « L'appréciation de la visibilité des éoliennes et des autres structures dépend de leur nombre, de leur distance relative et de l'étendue de leur disposition (la portion qu'occupent les éoliennes et les structures dans le champ visuel) » Dans le cas présent, le degré de perception a été déterminé selon l'estimation de la visibilité des éoliennes suite à la campagne de terrain ainsi qu'avec les simulations visuelles.

Trois paramètres établissent le degré de perception. Il s'agit du degré d'exposition visuelle, de la sensibilité de l'observateur (type d'utilisateur) et du rayonnement de l'impact (proportion de la population touchée). L'exposition visuelle est déterminée par la configuration des champs visuels (les types de vues), la distance entre les lieux et l'équipement ainsi que par l'élévation de l'observateur. La sensibilité de l'observateur réfère à son intérêt porté au milieu selon qu'il est mobile (sur la route) ou fixe (résidents, visiteurs). Le rayonnement est déterminé par la proportion de la population qui sera touchée. Pour cette étude, nous nous sommes attardés à la population de la zone à l'étude seulement.

La grille suivante a été utilisée pour déterminer le degré de perception à partir des unités de paysage et des sites de simulations visuelles.

Degré d'exposition visuelle	Sensibilité des observateurs	Proportion de la population touchée (Rayonnement de l'impact)	Degré de perception
Élevé	Élevée	Significative	FORT
Élevé	Élevée	Limitée	MOYEN
Élevé	Faible	Significative	MOYEN
Limité	Élevée	Significative	MOYEN
Faible	Nulle ou marginale	Limitée	FAIBLE

Source : Le Groupe Viau, 1992, p. 145-149

D. Grille de détermination de l'importance de l'impact visuel (tiré de Le Groupe Viau, 1992 : 2-150/151)

Cette grille a été utilisée pour déterminer l'impact sur les unités de paysage et sur les huit points de vue. Il est à noter que la grille complète se retrouve dans la méthode d'Hydro-Québec (Le Groupe Viau, 1992) à la page 2-150. La grille ci-dessous contient les paramètres relatifs aux degrés de résistance faible et moyen

Résistance de l'unité de paysage	Degré de perturbation du paysage (intégration de l'équipement)	Degré de perception de l'équipement	Importance de l'impact visuel
Moyenne	FORT	Fort	MAJEURE
		Moyen	MOYENNE
		Faible	MOYENNE
	MOYEN	Fort	MOYENNE
		Moyen	MOYENNE
		Faible	MINEURE
	FAIBLE	Fort	MINEURE
		Moyen	
		Faible	
Faible	FORT	Fort	MOYENNE
		Moyen	MINEURE
		Faible	MINEURE
	MOYEN FAIBLE	Fort	MINEURE
		Moyen	
		Faible	

Comme l'explique Le Groupe Viau, p. 2-151, les impacts se définissent ainsi (seront définis ici les degrés d'impact identifiés dans la présente étude) :

« Un impact d'importance moyenne correspond à une modification partielle du paysage, paysage doté d'un degré de résistance fort [ou moyen] mais où le degré de perturbation prévu est fort, moyen ou faible.

Un impact d'importance mineure correspond à une modification mineure du paysage. Ce paysage est généralement caractérisé par une [moyenne ou une] faible résistance et par un degré de perturbation et de perception généralement variable; l'importance de l'impact sera également mineure lorsque la source est localisée dans une unité de paysage de forte ou très forte résistance et où le degré de perturbation et de perception est généralement faible.

